

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **TREIZE SEPTEMBRE** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le sept septembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire
Mme Lucie LITTOZ, et MM. Marc MILLET-URPIN, Stéphane RECOQUE et Adjoint
MME Margaret GOURDIN, Maria ABRUNHOSA, Sophie PIAIA Antonia CHARLES, Laurence GODENIR, Marielle JUILIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Mylène FORESTIER a donné procuration à M. Chapet
Mme Monique PETIT a donné pouvoir à M. Millet-Ursin
Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Gourdin
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Chatelain-Cadet
Mme Pauline DEPOMMIER a donné procuration à M. Demaison.
M. Marc BERTON a donné procuration à M. Recoque
M. Michel VINCENT a donné procuration à Mme Littoz
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE absente.
M. Hubert BERTHOLLET absent.
M Nicolas SALLAZ absent.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

LE MAIRE EXPOSE

Le délégataire du service public d'eau potable VEOLIA a transmis son rapport annuel de délégation pour l'année 2022 (RAD) en date du 22 mai 2023. A l'invitation de M. Le Maire, MM Demeret et Hervé, représentant le délégataire sont présents en séance pour présenter les éléments clé de l'exploitation 2022 du service

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L1121-3 et L3131-5,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1411-3,
CONSIDERANT que le délégataire du service public de l'eau, Véolia a transmis son rapport annuel de délégation pour l'année 2023, le 22 mai 2023,
CONSIDERANT les éléments de gestion présentés en séance,

PREND ACTE

Du rapport de délégation du service public de l'eau 2022 tel que présenté en annexe.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

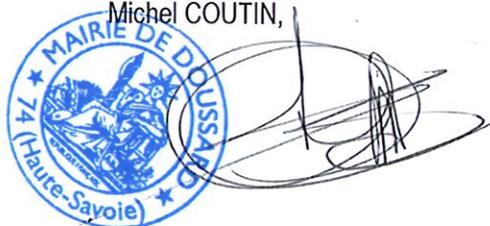
La Secrétaire,

M. Stéphane RECOQUE



Le Maire,

Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le

N° 2023-057

**Présentation du rapport
annuel de délégation du
service public de l'eau
2022**